



## Tierce personne digne de confiance??help!

Par **angelique**, le **02/05/2009** à **10:39**

Bonjour,

Bonjour, je me présente j'ai 36 ans je suis mère célibataire d'une petite fille de 7 ans, cette dernière détient 3 nationalités, américaine lieu de naissance, israélienne pays dans lequel je réside et française car je suis française, en mai 2007 lors d'un séjour en France j'ai appris que la police israélienne me recherchait pour interrogatoire, j'ai confié ma fille à ma mère puis me suis rendue à Tel Aviv pour éclaircir cette histoire je ne me suis pas doutée une seconde que j'allais être incarcérée à mon arrivée, chose faite je suis toujours en attente de mon procès, cela fera 2 ans, ma mère et moi-même avons toujours eu des conflits mais là c'est devenu catastrophique en octobre 2007 cette dernière a contacté le juge pour enfant de sa résidence et cette dernière a été nommée tierce digne de confiance cela a été renouvelé en octobre 2008, j'ai demandé à cette dernière de m'emmener ma fille pour les vacances chose qu'elle refuse, tout ceci a été fait sans qu'elle ne m'en touche mot après quelques recherches j'ai contacté la greffière du juge pour enfant qui s'occupe de ma fille et j'ai eu la surprise de découvrir que ma fille a un suivi en milieu d'assistance éducative milieu ouvert, et que ma mère bénéficie de 1000 euros par mois, j'ai un peu lu des articles sur tierce personne etc et j'ai appris que si la mère ne se manifestait pas pendant une année ma fille était considérée comme abandonnée de sa mère, ma question est: je prépare une lettre pour le juge pour enfants lui expliquant A, B, C. FAUT-IL AUSSI QUE JE CONTACTE LE JUGE DES AFFAIRES FAMILIALES? (JAF) JE VOUS REMERCIE POUR TOUTE INFORMATION. et je voudrais interdire à ma fille sa sortie du territoire français en ai-je le droit? je précise que ma fille est en France et je suis en Israël, le père ne la reconnaît pas à sa naissance mais nous essayons de changer son statut et qu'il puisse la reconnaître aujourd'hui.